

Ville de Saint-Flour



Compte administratif 2019

2

Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Compte Administratif

Fonctionnement

a) Fiscalité

Évolution de la fiscalité : baisse des taux d'imposition locaux



Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993.

En 2019, les taux d'imposition locaux n'ont évolué après une diminution en 2017 pour que l'adhésion à l'EPF n'impacte pas fiscalement les ménages.

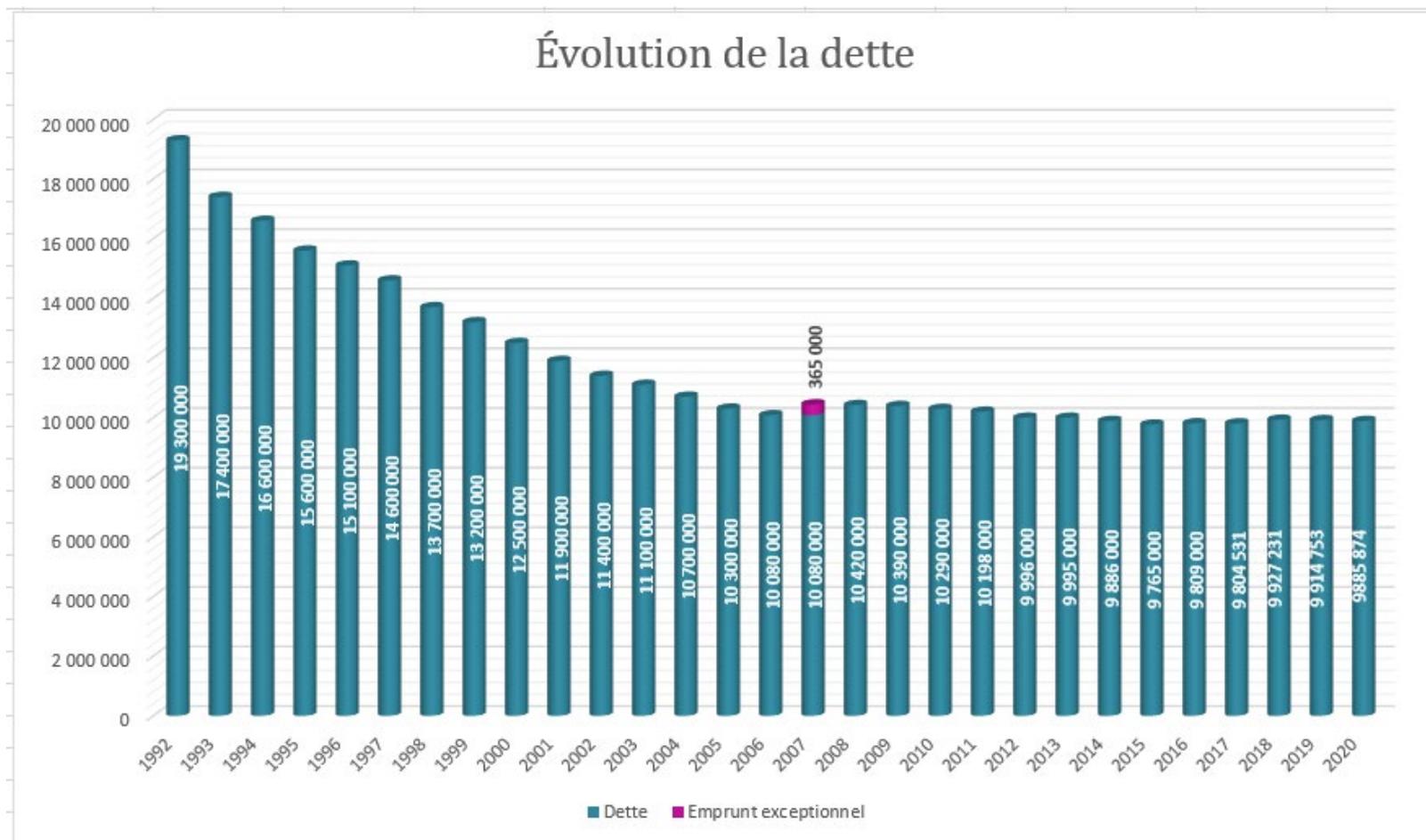
La revalorisation des bases nettes entre 2018 et 2019 est de :

- + 2,18 % pour la taxe sur le foncier bâti
- + 1,53 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 2,77 % pour la taxe d'habitation.

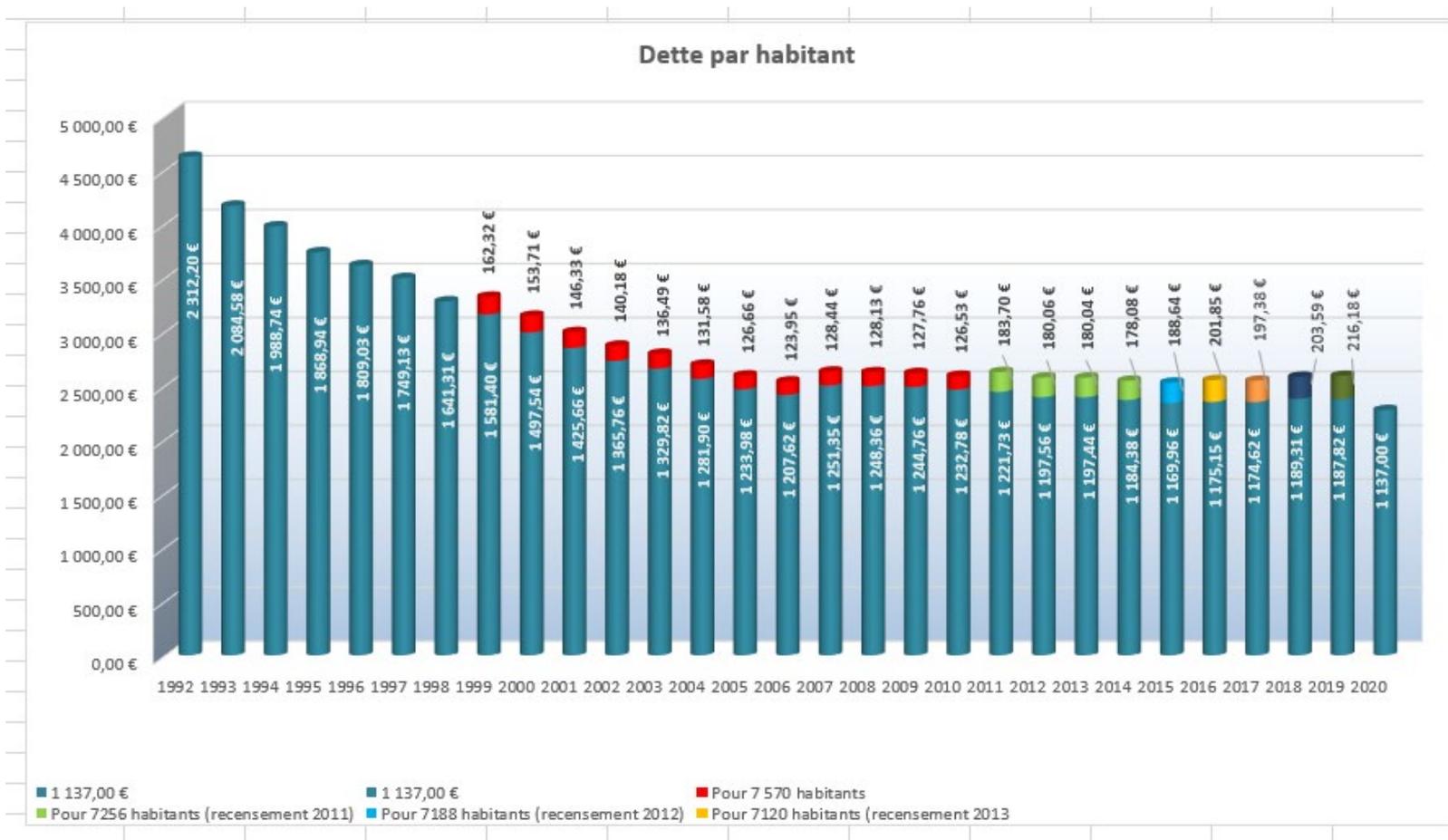
b) Évolution de la dette

Le 1^{er} janvier 1992 la dette de la Commune s'élevait à 19,3 Millions d'€.

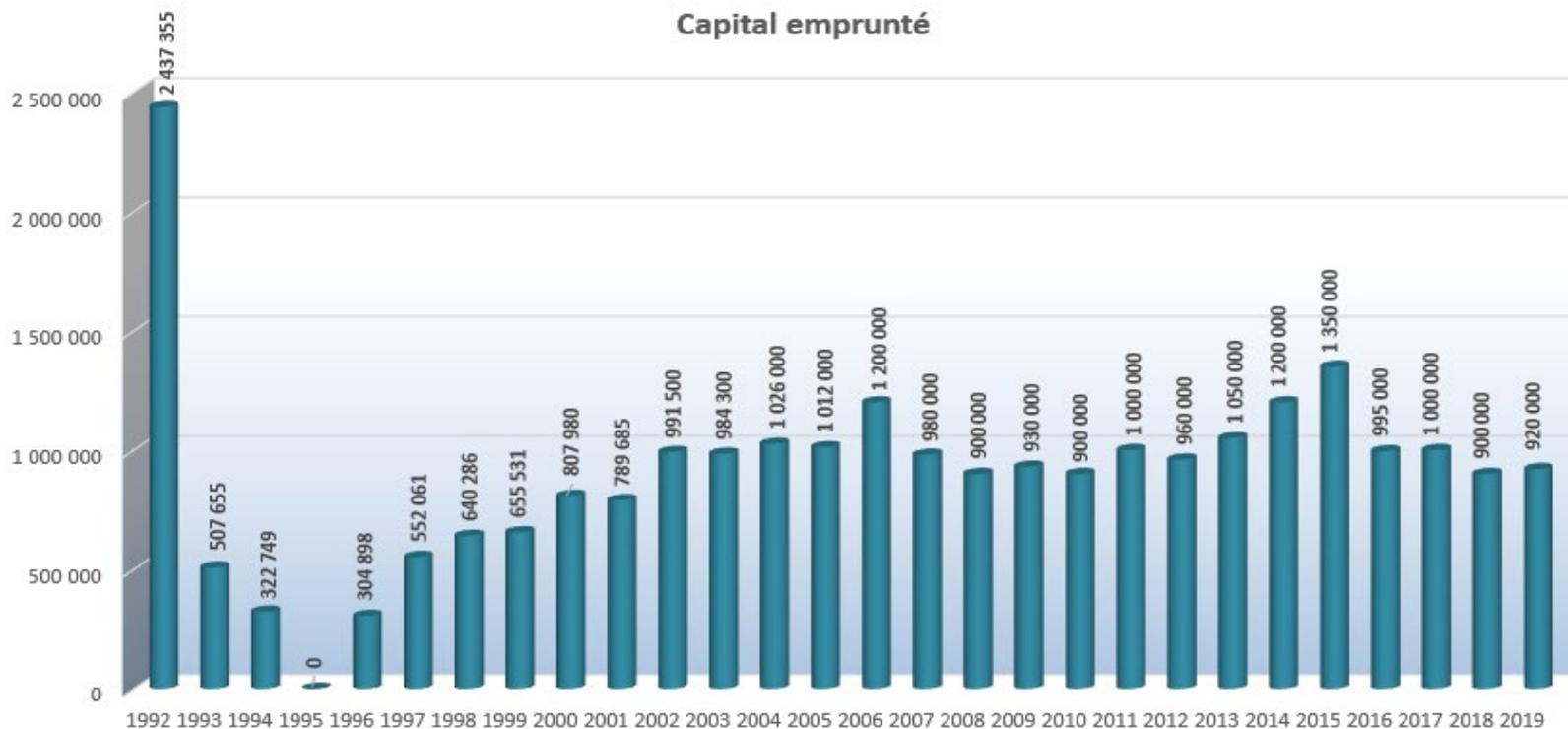
Au 1^{er} Janvier 2020 elle s'élève à 9 885 874 euros , soit une diminution de plus de 48% depuis 1992.



Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement. En 2019, l'emprunt a été limité à 920 000 €.**



1 423 €



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. Puis de 2002 à 2016, le capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement. En 2019, l'emprunt contracté s'élevait à **920 000 €** pour un **capital remboursé de 948 880€**.

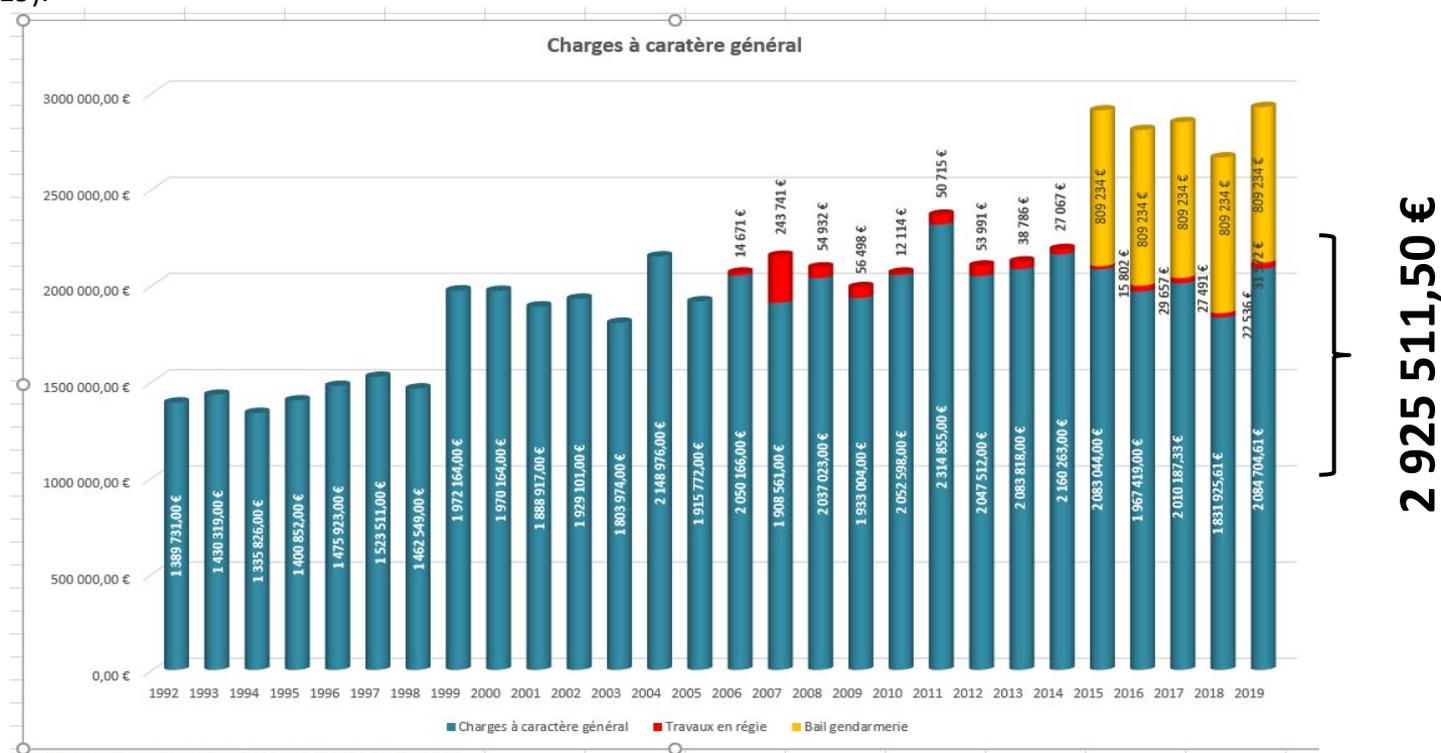
c) Dépenses réelles de fonctionnement

✓ Les Charges à Caractère Général

Les charges à caractère général ont connu une progression en 1999 pour atteindre 1 972 164 €. Cette augmentation correspond à une forte volonté de développer une politique événementielle. La ville perçoit cependant des subventions importantes liées à l'organisation de ces manifestations, comme c'est le cas pour les Hautes-Terres.

En 2004 et 2011, la hausse ponctuelle est liée à l'opération « Tour de France ». Cette opération a reçu d'importantes subventions.

En 2019, ces dépenses s'élèvent à **2 893 938,61€** (hors travaux en régie). Le montant du crédit bail de la gendarmerie est de 809 234 €, donc à charges constantes ce sont 2 084 704,61 € qui ont été liquidés en 2019 (hausse de 9,57 % du chapitre 011 de 2018 à 2019).

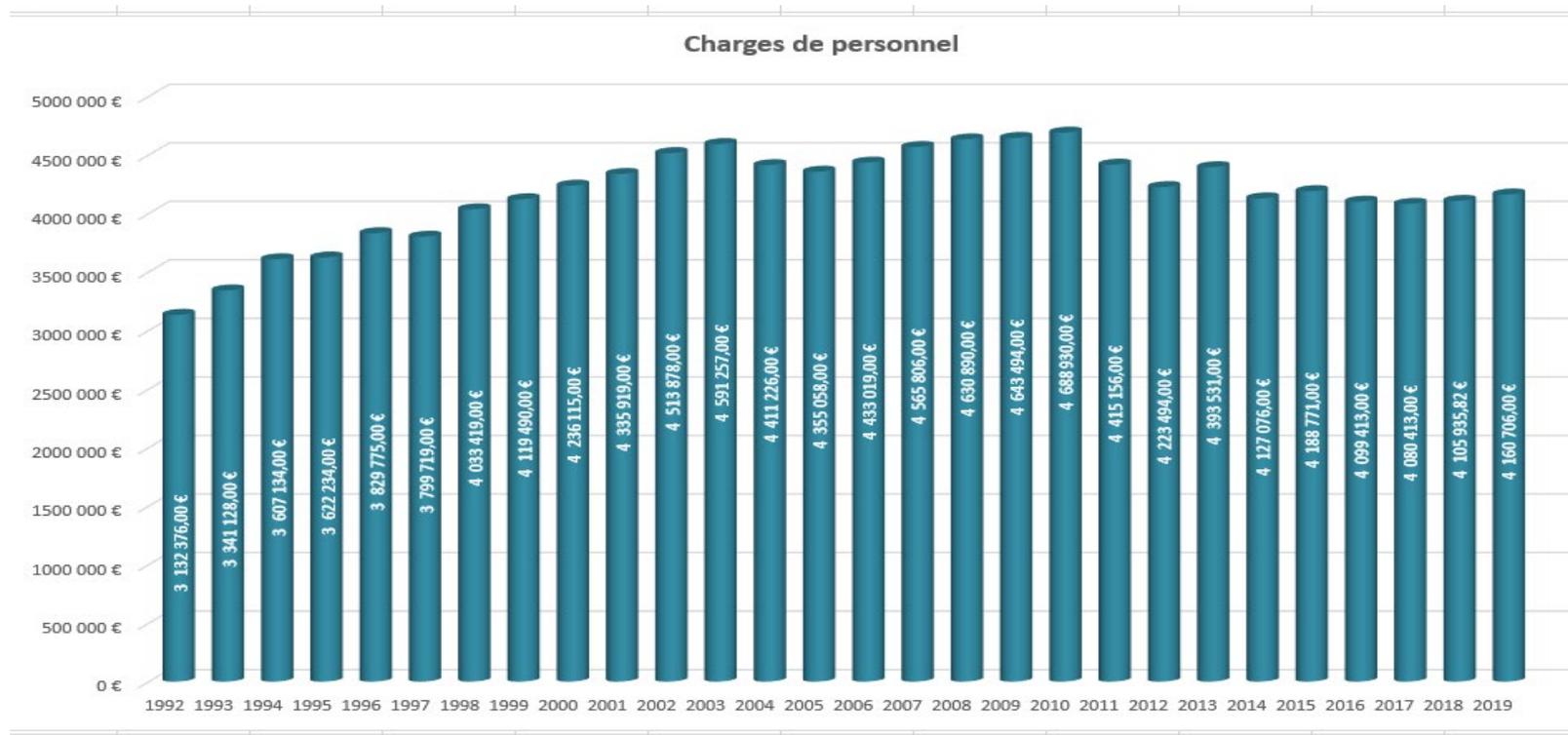


✓ Les Charges de Personnel

Les charges de personnel s'élevaient en 2019 à **4 160 705,73 €** contre 3 132 376 € en 1992. Elles ont subi des augmentations plus conséquentes en 1994, 1998 et 2002 pour les raisons suivantes :

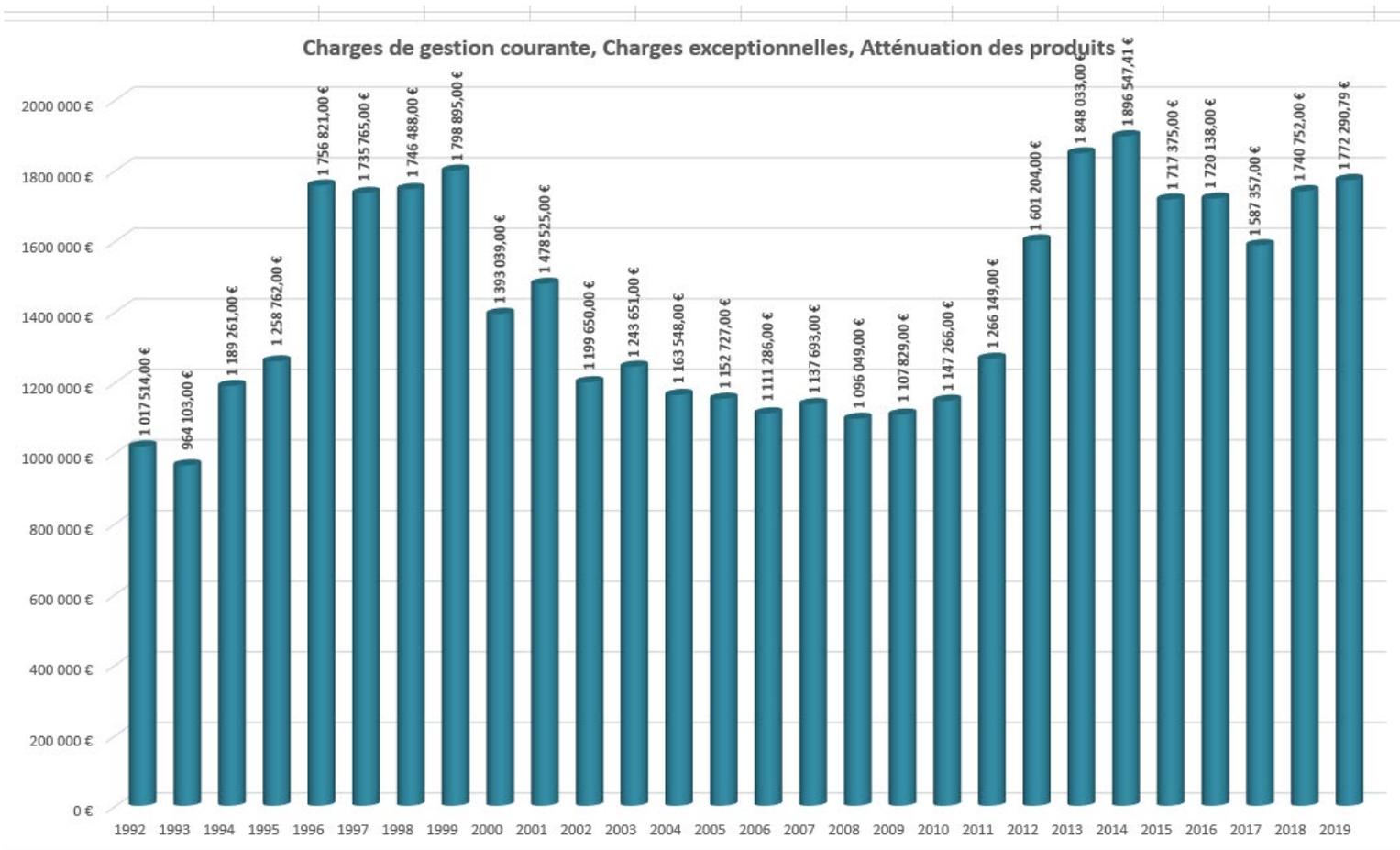
- 1994 : recrutement de contingents importants de C.E.S. et C.E.C. dans le cadre de la politique sociale de la Commune.
- 1998 : recrutements des Emplois Jeunes.
- 2002 : application de l'accord sur l'A.R.T.T.

En 2019, les dépenses de personnel sont en hausse de 1,33 % par rapport à 2018 (hors travaux en régie). Cette hausse s'explique notamment par le non renouvellement par l'État de certains emplois aidés ayant entraîné des suppressions de postes.



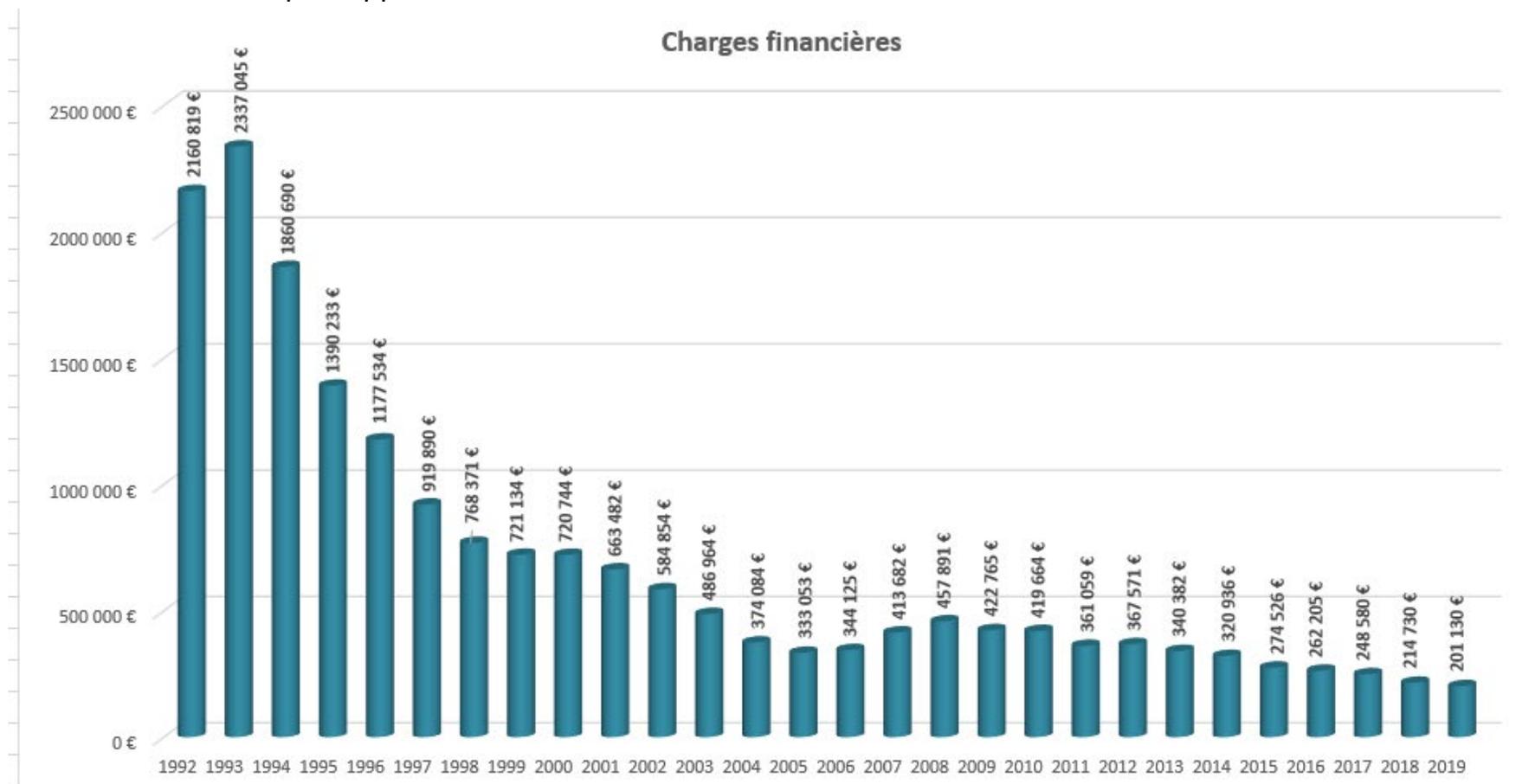
✓ Autres Charges (charges de gestion courante, charges exceptionnelles, atténuation de produits)

Ces charges ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre 1 798 895 €. Elles ont diminué à partir de 2000 à la suite de la suppression du contingent d'aide sociale pris en charge par le Conseil Départemental (300 000 €/an). En 2019, les charges de gestion courante s'élèvent à **1 772 290,79 €** et sont en hausse par rapport à 2018 (+ 31 539€).



✓ Les Charges Financières

Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2019, ce montant est **de 201 130 €**, soit une baisse de **91 %** par rapport à 1993.



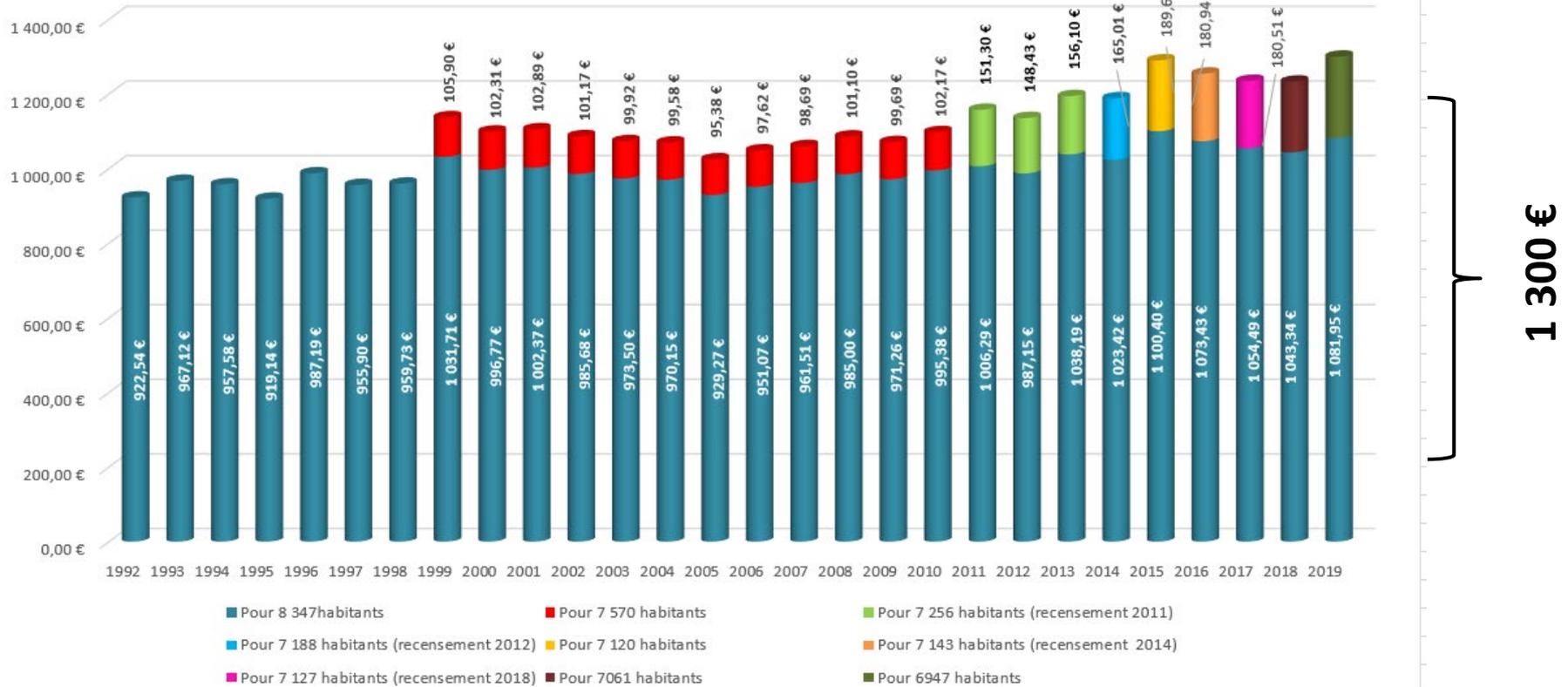
d) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (hors travaux en régie) s'élèvent à **9 035 010,69 €** (8 708 801 € en 2018), elles sont en hausse de 3,75 % (326 210 €) y inclus le montant du loyer versé pour la gendarmerie (809 234€), à charge constante :

- +9,57 % : Charges à caractère général.
- + 1,33 % : Frais de personnel.
- + 3,80 % : Pour les autres charges de gestion courante (subventions).
- - 5,83 % : Pour les intérêts d'emprunt.

Charges exceptionnelles : 10 003,84 € en 2019 contre 36 361,48 € en 2018.

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



e) Recettes réelles de fonctionnement

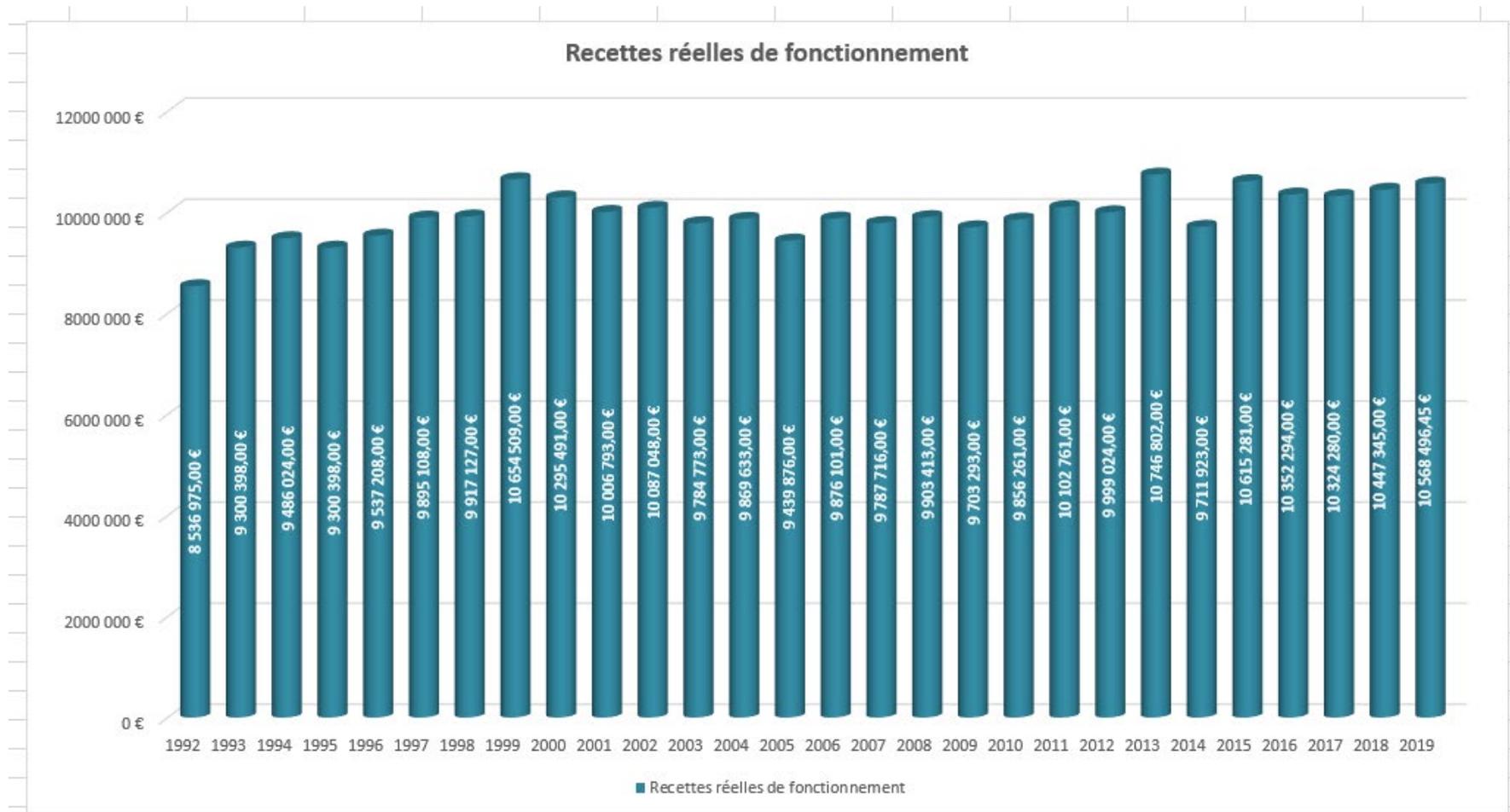
Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre le montant de 10 654 509 €uros. Elles sont stables depuis 2000, date de la mise en place de la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique). Cette stabilité nécessite que l'élaboration de nos budgets soit toujours effectuée avec rigueur.

À noter que l'évolution positive des bases de la Taxe Professionnelle (T.P.) qui s'élève à environ 5 Millions de Francs depuis 1999, n'est plus perçue par la commune. Cette somme, collectée par Saint-Flour Communauté, est utilisée pour mener à bien des projets d'intérêts communautaires.

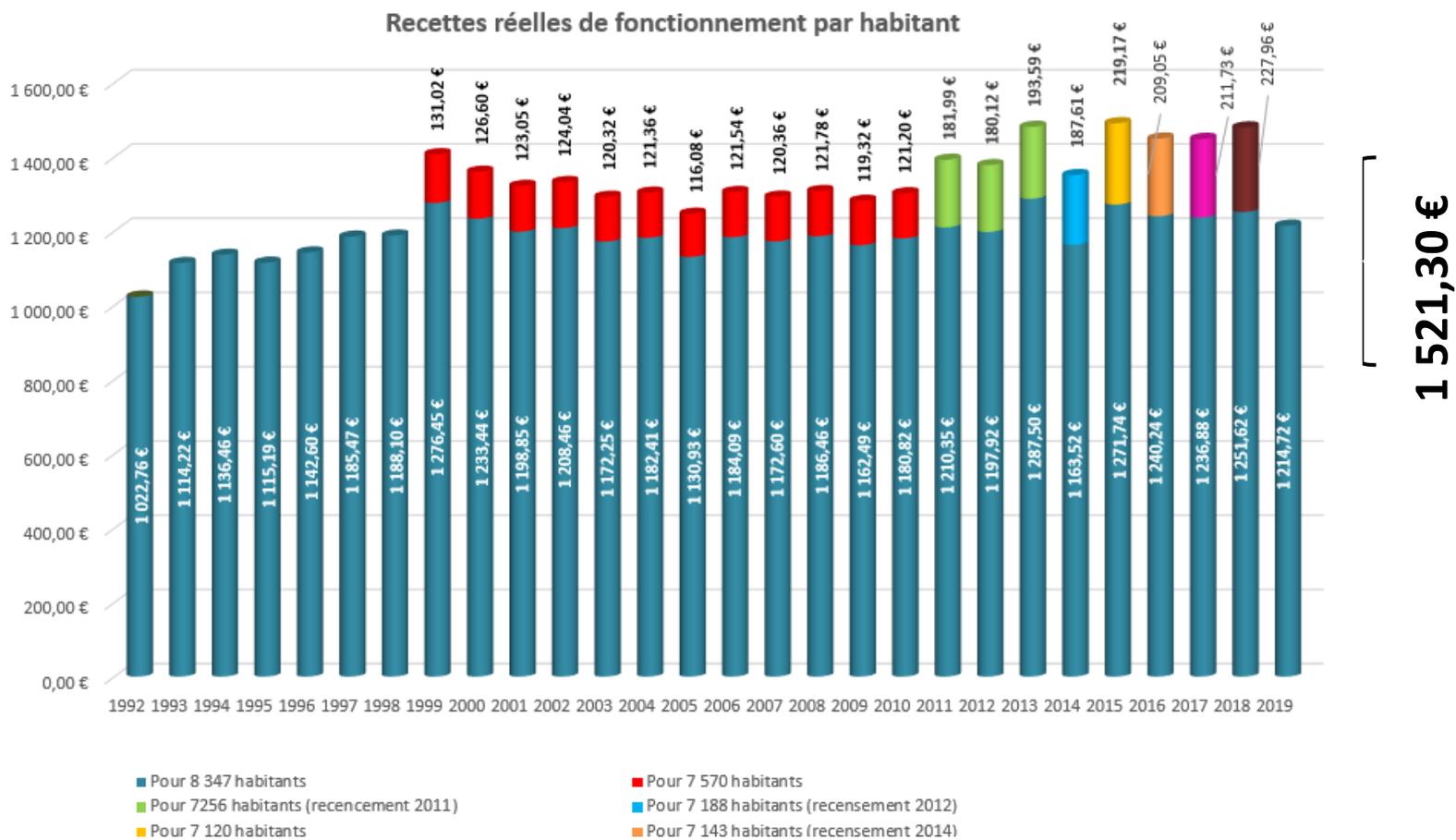
À noter cependant, une légère hausse des dotations de l'Etat (+ 9 814 €) après plusieurs années consécutives de baisse.

En 2019, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **10 568 496,45 €** (10 447 345 € en 2018). Elles sont en hausse de 121 151 €, à charge constante et y inclus le loyer de la gendarmerie.

Autres produits de gestion courante : 977 778,13 € dont le loyer de la gendarmerie.



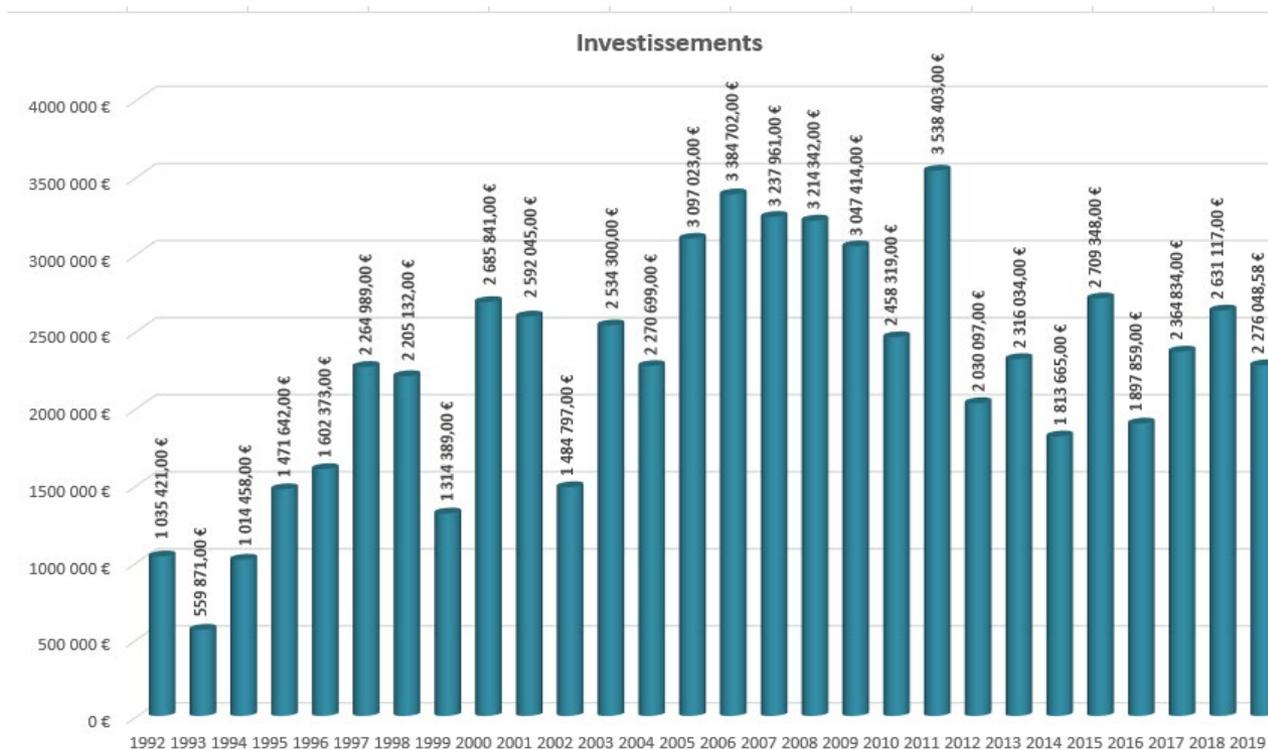
f) Recettes réelles de fonctionnement par habitant



Investissement

a) Les dépenses d'équipement

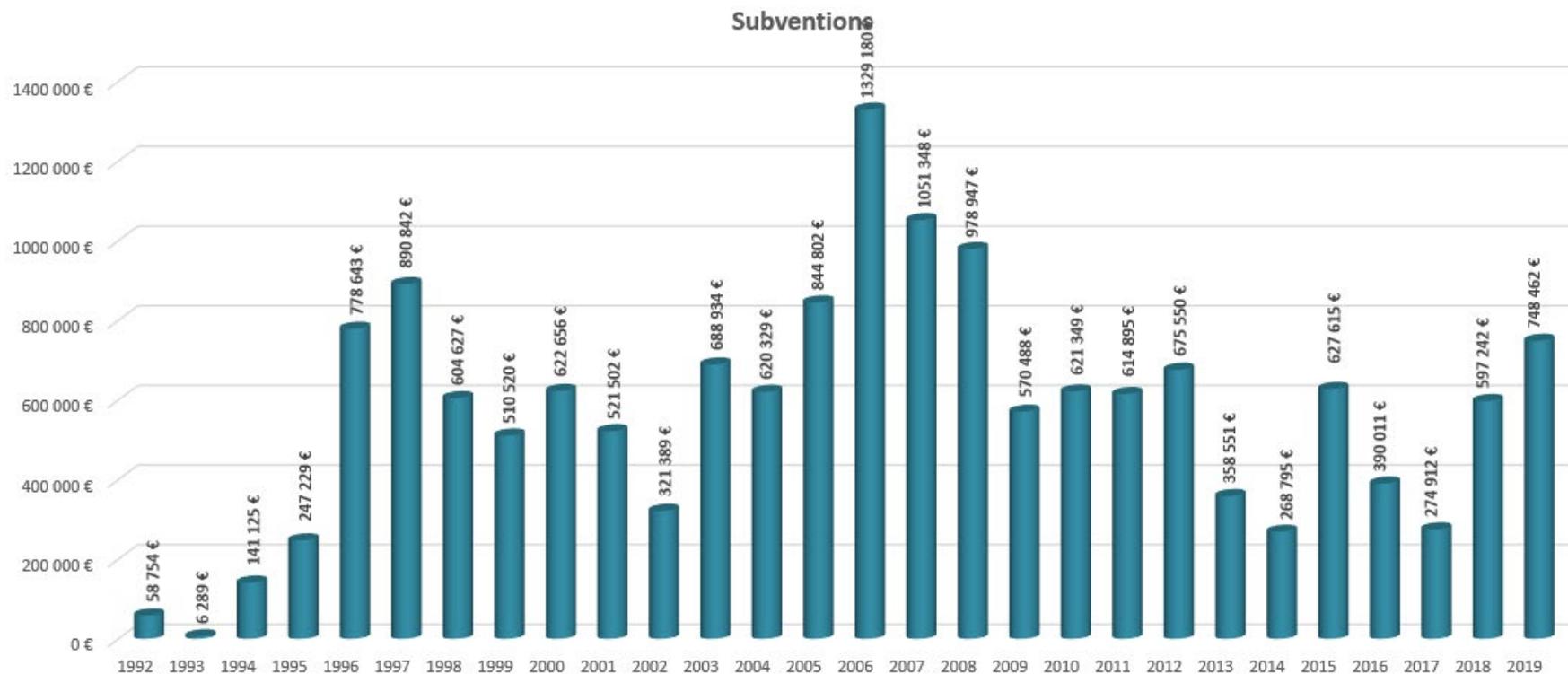
En 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 276 048,58 €** (taux de réalisation de 62 %). En 1993, les dépenses étaient de 559 871 €, elles ont été multipliées par 4,7 depuis cette date. Au cours de ces vingt dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil départemental, Conseil régional, État, Union Européenne) pour l'obtention de subventions d'équipement et de Saint-Flour Communauté pour les fonds de concours.



b) Subventions d'équipement

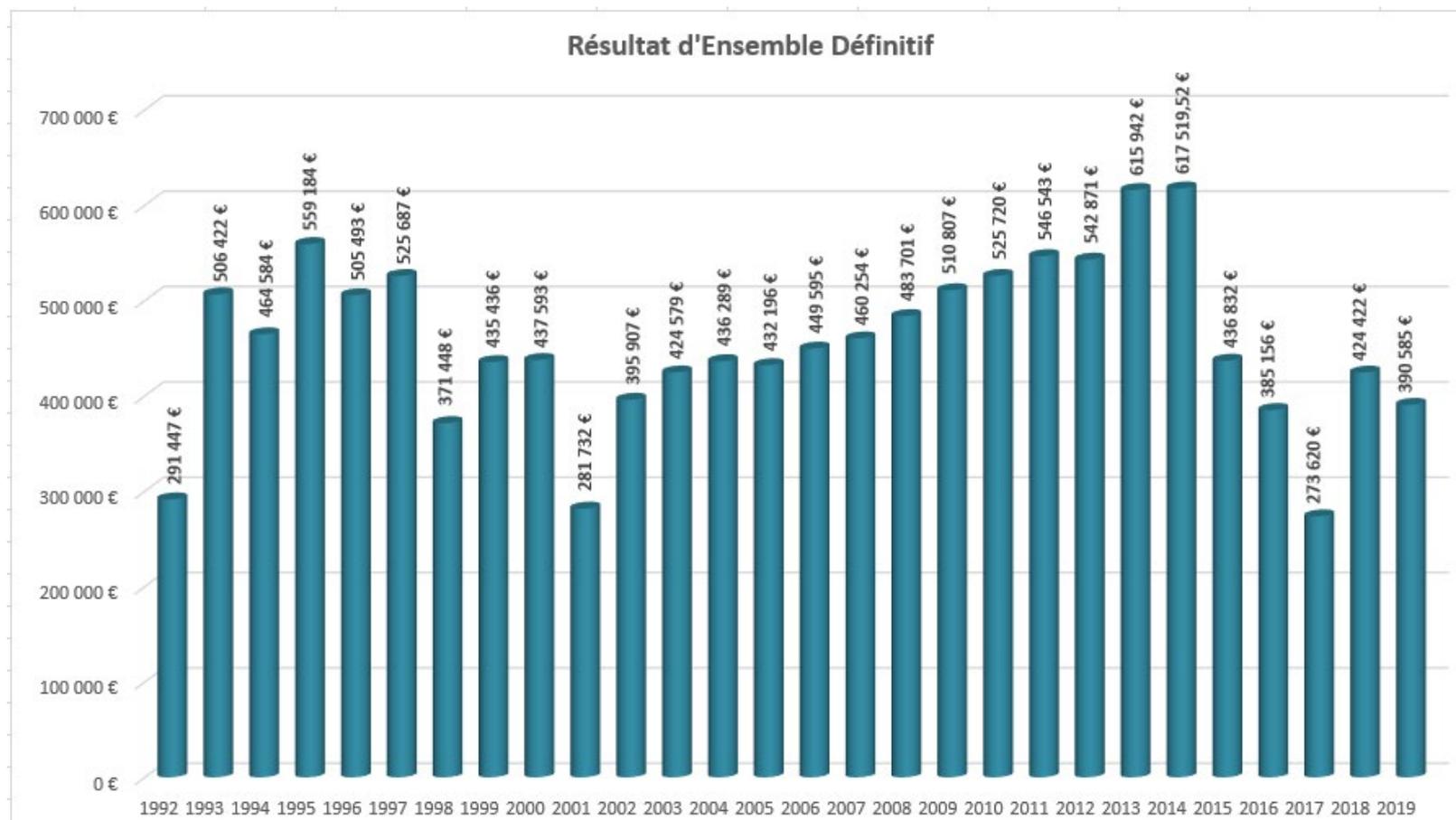
Depuis 1994, le montant des subventions d'équipement obtenues occupe une place importante dans le financement des projets de la ville.

Le montant des subventions 2019 s'élève à **748 462,02 €**, en hausse de 151 220 € par rapport à 2018.



c) Résultat d'Ensemble définitif

En 2019, le résultat d'ensemble définitif s'élève à **390 585 €** (- 33 837 € par rapport à 2018). Ce résultat est le fruit d'un important travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la fin des baisses de dotations versées par l'État.



Quelques chiffres clés pour l'année 2019 :

Le Compte Administratif, indicateur précieux en vue des prochaines orientations budgétaires, confirme les objectifs que nous nous étions fixés.

- **Maitriser la dette de la ville** : la dette de la ville est repassée sous le seuil de 10 millions d'euros depuis 2012. Elle s'élève à 9 885 874 € au 1^{er} Janvier 2020. À titre de complément d'information : la capacité de désendettement de la Commune (dette totale/autofinancement brut) est désormais de 7 ans et 3 mois.
La dette par habitant de la commune est de 1 423 € compte tenu de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2020 (6 947 habitants).
- **Maitriser la fiscalité** : le budget de 2019 a été exécuté tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition.
- **Poursuivre** la maîtrise des dépenses de fonctionnement 353 050 € ont été économisés sur les prévisions du Budget Primitif 2019.
- **Dégager un résultat global définitif positif** : 390 585 €
- **Moderniser nos équipements** : Un montant d'investissement de 2 276 048 millions d'euros a été réalisé en 2019 contre 2,63 millions € réalisés en 2018. Les reports en dépenses d'équipement s'élèvent à 1 392 374,34 € dont 299 083 € pour des travaux de voirie, 57 444€ pour la Place d'Armes , 82 993 € pour l'amélioration habitat, 95 000 € de mise en sécurité de l'église Sainte Christine et 86 263 € de travaux rez-de-chaussée commercial.
- **Ce compte administratif 2019 correspond à la gestion de la commune par la précédente municipalité.**

